

Arrêté N° 2022-090

La Présidente de l'Université Lyon 2,

Vu le Code de l'éducation et notamment les articles L712-2, L613-3, L613-4, R613-32 et suivants relatifs à la validation des acquis de l'expérience par les établissements d'enseignement supérieur ;

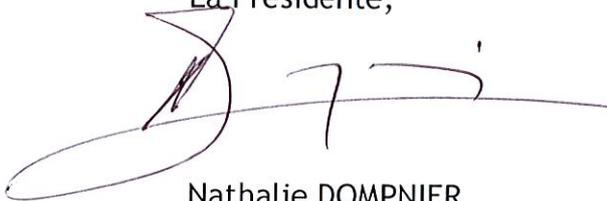
Arrêté :

Article 1 : Le jury de validation des acquis de l'expérience relatif au MASTER 2 TRADUCTION ET INTERPRETATION - COMMUNICATION INTERNATIONALE EN SCIENCE DE LA SANTÉ (CISS) », est constitué conformément au tableau joint au présent arrêté.

Article 2 : Le présent arrêté prend effet à sa date de signature.

Fait à Lyon, le 06/04/2022

La Présidente,



Nathalie DOMPNIER



COMPOSITION DU JURY DE VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE

ANNEE 2021 - 2022

Intitulé exact du diplôme :

MASTER 2 TRADUCTION ET INTERPRETATION - COMMUNICATION INTERNATIONALE EN SCIENCE DE LA
SANTÉ (CISS)

	Nom, prénom	Qualité :
Président du jury	Malcom HARVEY	mcf
Enseignant-chercheur Titulaire	Pascaline DURY	pu
Enseignant-chercheur Titulaire	Manda GREEN	mcf
Professionnel Titulaire	Catherine FOURNIER	Professionnelle
Professionnel Titulaire	Stephen SCHWANBECK	Professionnel